

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 15 juin 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

---

Convocation envoyée le 9 juin 2023

---

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 29

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 7

---

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN  
Monsieur Thierry FALCONNET  
Madame Nathalie KOENDERS  
Monsieur Rémi DETANG  
Madame Sladana ZIVKOVIC  
Madame Françoise TENENBAUM  
Monsieur Dominique GRIMPRET  
Madame Danielle JUBAN  
Monsieur Jean-Claude GIRARD  
Monsieur Philippe LEMANCEAU  
Madame Marie-Hélène  
JUILLARD-RANDRIAN

Madame Christine MARTIN  
Monsieur Antoine HOAREAU  
Monsieur Nicolas BOURNY  
Madame Nadjoua BELHADEF  
Monsieur Hamid EL HASSOUNI  
Monsieur Denis HAMEAU  
Madame Nuray AKPINAR-  
ISTIQUAM  
Monsieur Laurent GOBET  
Madame Dominique MARTIN-  
GENDRE  
Madame Karine HUON-SAVINA

Madame Ludmila MONTEIRO  
Monsieur Jean-Michel  
VERPILLOT  
Monsieur Lionel SANCHEZ  
Monsieur Gérard HERRMANN  
Madame Dominique BEGIN-  
CLAUDET  
Monsieur Patrick CHAPUIS  
Monsieur Patrick BAUDEMMENT  
Madame Monique BAYARD

---

### **Membres absents :**

Monsieur Jean-François DODET  
Madame Claire TOMASELLI  
Madame Céline TONOT  
Madame Océane CHARRET-  
GODARD  
Monsieur Guillaume RUET  
Monsieur Jacques CARRELET  
DE LOISY  
Monsieur Philippe BELLEVILLE

Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Madame Danielle JUBAN  
Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Madame Nathalie  
KOENDERS  
Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène  
JUILLARD-RANDRIAN  
Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET  
Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Laurent GOBET  
Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN  
Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Lionel SANCHEZ

---

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES****Réseau Entreprendre - Les Entrepreneuriales 2022-2023 - Organisation de la 12ème édition - Demande de subvention**

L'entrepreneuriat est un enjeu majeur partagé entre Dijon métropole d'une part et l'Université de Bourgogne et les écoles d'enseignement supérieur d'autre part.

Fondé en 2009 sous l'impulsion de Réseau Entreprendre, du cabinet Kiose et de KPMG, le programme Entrep' Bourgogne propose un dispositif pédagogique très opérationnel ayant pour objectif de permettre aux étudiants de :

- mieux connaître l'univers de l'entreprise et de la création d'entreprise ;
- développer entre eux l'esprit d'entreprendre ;
- apprendre à manager un projet en équipe pluridisciplinaire ;
- entrer dans un réseau de professionnels ;
- acquérir un bagage pour l'avenir ;
- s'engager dans un challenge pour divers prix ;

et de bénéficier d'un accompagnement gratuit d'experts pour ceux qui ont un projet d'entreprise.

Pour cette 13ème édition du challenge de la création d'entreprise qui s'est déroulé de novembre 2022 à mai 2023, une trentaine d'équipes pluridisciplinaires porteuses d'une idée innovante, ont été sélectionnées, soit plus de 150 étudiants venant d'établissements différents et de formations complémentaires. Chaque équipe, accompagnée par un chef d'entreprise et des experts, doit mener sur le terrain un projet de business plan jusqu'à sa validation.

Cette action offre l'opportunité aux étudiants, à l'occasion de ce parcours parallèle complémentaire à leur cursus et pour autant certifiant, de s'initier à l'entrepreneuriat en construisant concrètement un projet de création d'entreprise, accompagné par un coach et un parrain entrepreneur pendant 18 semaines. Cela leur permet également de trouver un lieu d'échanges et d'enrichissement personnel et de se projeter positivement vers l'avenir.

Suite aux bons résultats de l'année dernière, et afin de poursuivre ce dispositif d'accompagnement en 2022-2023, le Réseau Entreprendre en Bourgogne sollicite Dijon métropole par courrier du 27 février 2023, pour un soutien financier de 3 000 €.

**Le Bureau,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer** à Réseau Entreprendre, une subvention de 3 000 € afin de poursuivre leur dispositif d'accompagnement en 2022-2023 ;
- **de dire** que le versement de cette subvention interviendra à la signature de la convention ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2023.

SCRUTIN	POUR : 36	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 7 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,  
Monsieur HOAREAU

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN